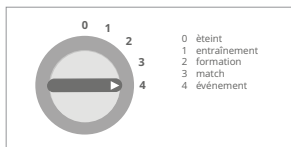


Critères de qualité

Zurich, le 1^{er} mars 2020

1. Critères OBLIGATOIRES qui sont à respecter

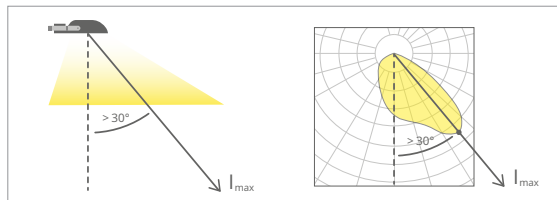
- 01 Homologation ENEC pour les principales catégories d'une famille d'éclairage (produits standard), marques CE et EMC pour les luminaires modifiés.
- 02 Courbes photométriques d'un laboratoire certifié. Les courbes photométriques doivent être disponibles dans l'un des formats usuels (ldt, ies ou similaire) et sous forme électronique.
- 03 Les fiches de données des produits sont disponibles en téléchargement ou sur demande.
- 04 On doit pouvoir réduire le flux lumineux des luminaires. Deux niveaux au minimum sont à prévoir (0 : éteint, 1 : entraînement, 2 : match).



Exemple d'interrupteur variateur avec 4 niveaux

1.1 Critères OBLIGATOIRES pour les installations extérieures

- 05 Pour les mâts de moins de 18 mètres il faut utiliser des luminaires asymétriques.
- 06 Le rayonnement du projecteur vers l'avant doit être de 30° minimum afin d'éviter des émissions lumineuses indésirables et inutiles.



Exemple de luminaire asymétrique

2. Critères RECOMMANDÉS

- 07 Les exigences de la SLG pour les terrains de sport sont à respecter (par ex. intensité lumineuse, uniformité, éblouissement, restitution des couleurs). Voir les directives de la SLG « Éclairage des installations sportives » 301 à 314.
- 08 Recours à un expert pour la planification
- 09 Luminaire avec classe de protection I ou II
- 10 Luminaire LED avec au moins 5 ans de garantie (les CGV du fabricant de luminaires font foi)
- 11 LED avec durée de vie > 50'000 h L80 B10 avec une température ambiante de 25°C

2.1 Critères RECOMMANDÉS pour les installations extérieures

- 12 Installation avec degré de protection IP54 ou plus
- 13 Pollution lumineuse / ULOR (Upper Light Output Ratio) des luminaires < 0.5 %
- 14 Avant toute rénovation, il faut vérifier la solidité du mât, notamment parce que le luminaire à LED et le dissipateur de chaleur sont plus lourds et présentent une autre résistance au vent.